

## 0. INTRODUCTION

### En quoi consiste le Plan Communal de Mobilité ?

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) poursuit des objectifs de mobilité et d'accessibilité, de sécurité routière et de qualité de vie.

**En matière de mobilité et d'accessibilité** il vise à :

- organiser un système de déplacements cohérent des personnes et des marchandises ;
- offrir une réponse équilibrée aux besoins de chaque type d'utilisateur ;
- favoriser un usage rationnel de l'automobile ;
- promouvoir la marche à pied, le vélo et l'utilisation des transports publics ;
- encourager l'utilisation combinée des différents moyens de transports (multi-modalité) ;
- offrir des solutions de mobilité aux personnes à mobilité réduite et à revenus modestes ;
- proposer des solutions pour les problèmes de stationnement.

**En matière de sécurité**, il vise à diminuer le nombre d'accidents de la route et leur gravité.

**En matière de cadre de vie**, il :

- privilégie la convivialité des espaces piétons ;
- favorise les activités de la vie locale sur l'espace public des noyaux urbains ;
- propose des mesures de réduction des nuisances liées au trafic (bruit, pollution atmosphérique, stress...).

Le PCM se déroule en trois phases :

- Phase 1 : état des lieux, diagnostic de la situation existante et définition des objectifs ;
- Phase 2 : construction d'un scénario de mobilité durable ;
- Phase 3 : plan d'actions.

Le PCM intègre les objectifs et/ou les obligations contenus dans les plans approuvés par les autorités publiques (Plan Régional de Développement, Plan Régional d'Affectation du Sol, le Plan Iris (Plan Régional de Mobilité), le Plan Bruit, le Plan des Zones 30 d'Auderghem, etc.) ainsi que les recommandations issues des états généraux de la sécurité routière.

Le PCM est une plate-forme de discussion transversale entre les acteurs concernés par la mobilité. Qu'ils soient des particuliers, des entreprises, des groupes ou des administrations, tous participent à sa réalisation.

Après son élaboration, le PCM doit rester un document de référence pour toute discussion concernant la mobilité à Auderghem et pour la mise en œuvre des décisions. Il est un document vivant, nécessitant une adaptation régulière en fonction des nouvelles réalités.

### Objet de la première phase des travaux

La première phase du **Plan Communal de Mobilité** (PCM) consiste en un **état des lieux et un diagnostic** des diverses composantes de la mobilité à Auderghem. Cette thématique est évidemment très vaste et diversifiée, allant des infrastructures lourdes (chemin de fer, voiries, ouvrages d'art divers) aux interventions légères d'accompagnement telles que marquages au sol, installation de range-vélos, etc. Cette diversité même débouche sur un rapport assez volumineux, mais qui peut être consulté au gré des intérêts de chacun. En outre, dans la plus grande mesure du possible, les données collectées ont été présentées au moyen de cartes thématiques. Elles constituent bien évidemment les **données de référence** pour l'élaboration du PCM, mais aussi des **indicateurs temporels** pour mener des comparaisons futures (notamment en termes de mise en œuvre du plan d'actions qui sera ultérieurement arrêté).

Etat des lieux et diagnostic ont principalement été établis à partir d'un important **inventaire de terrain effectué au printemps et à l'automne 2006**. Il a consisté en :

- une campagne de comptages du trafic ; les carrefours les plus complexes ayant été filmés ;
- une campagne d'inventaire exhaustif du stationnement en voirie (situation de droit, situation de fait en journée et en soirée) ;
- un examen systématique des 65 km de voiries auderghemoises, de leurs caractéristiques et équipements, de leurs déficits les plus criants en matière de sécurité ;
- un examen systématique des arrêts de transport public (équipement, etc.) ;
- un inventaire de la signalétique de jalonnement ;
- la constitution d'une importante photothèque (plus de 1.000 clichés).

Ce travail de terrain a été complété bien sûr par diverses données bibliographiques officielles (Plan Régional de Développement, Plan Régional d'Affectation du Sol...) et informations aimablement fournies par des services régionaux (AED) ou para-régionaux (STIB, IBGE...).

Ce recueil d'informations fournit une base de travail fouillée et précieuse pour encadrer les choix opérés lors de la présente mission et pour tester diverses hypothèses d'interventions (phase de scénario).

L'organisation du rapport de la Phase 1 du PCM suit la séquence suivante :

1. une présentation du contexte général de la mobilité à Auderghem ;
2. une description des infrastructures utiles aux déplacements, de leurs organisations et leurs caractéristiques ;
3. un diagnostic relatif à chacun des modes de déplacement (motorisé, piétons, cyclistes...);
4. un traitement spécifique des questions relatives au stationnement, à la signalétique de jalonnement et aux incidences environnementales des déplacements ;
5. un inventaire des diverses perspectives et projets connus en matière de mobilité.

Ces chapitres sont complétés par les résultats des enquêtes effectuées en 2006 et 2007 auprès de la population, des entreprises et des écoles.

Le dossier se termine par la présentation des objectifs généraux assignés au PCM.